



Conseil économique et social

Distr. générale
12 mars 2020
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-neuvième session

Vienne, 18-22 mai 2020

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime
et des États Membres dans le domaine de la prévention
du crime et de la justice pénale : autres activités
à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime, en particulier celles
du réseau du programme des Nations Unies pour
la prévention du crime et la justice pénale,
des organisations non gouvernementales
et d'autres instances**

Activités des instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [46/152](#) de l'Assemblée générale et des résolutions 1992/22, 1994/21 et 1999/23 du Conseil économique et social. Il récapitule les activités des instituts constituant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

* [E/CN.15/2020/1](#).

** Le présent rapport est soumis après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Introduction..... | 3 |
| II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice | 3 |
| III. Activités des instituts régionaux et affiliés..... | 3 |
| A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient | 3 |
| B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine | 4 |
| C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies | 5 |
| D. Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants | 7 |
| E. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale | 8 |
| F. Institut australien de criminologie | 9 |
| G. Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme ... | 10 |
| H. Université arabe Nayef des sciences de la sécurité | 11 |
| I. Institut national pour la justice du Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique | 11 |
| J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire..... | 12 |
| K. Centre international pour la prévention de la criminalité | 14 |
| L. Institut d'études de sécurité..... | 14 |
| M. Institut coréen de criminologie | 15 |
| N. Basel Institute on Governance..... | 15 |
| O. College for Criminal Law Science | 17 |
| P. Institut thaïlandais pour la justice | 18 |
| IV. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international | 19 |

I. Introduction

1. L'une des fonctions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est d'appuyer et de faciliter la coordination des activités des instituts constituant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui ont entrepris de contribuer à la réalisation du mandat du Secrétaire général en matière de prévention du crime et de justice pénale. La Commission peut demander aux instituts, sous réserve de la disponibilité de ressources suffisantes, d'exécuter certains éléments du programme et de proposer des domaines pouvant faire l'objet d'activités communes entre les instituts.
2. De son côté, le Secrétaire général veille à ce que les compétences et les ressources des instituts soient judicieusement utilisées aux fins de l'exécution du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les États Membres sont invités à explorer les possibilités de projets de coopération avec les instituts.
3. Le présent rapport, dans lequel sont récapitulées les activités que les instituts ont menées en 2019, a été établi par l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions de la résolution 46/152 de l'Assemblée générale ainsi qu'à celles des résolutions 1992/22, 1994/21 et 1999/23 et de la décision 2010/243 du Conseil économique et social. Il contient les informations communiquées par les instituts au 30 décembre 2019.
4. En 2019, le réseau a tenu deux réunions de coordination, l'une à Vienne, en collaboration avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, et l'autre à Canberra, qui a été accueillie par l'Institut australien de criminologie.

II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

5. Conformément aux statuts de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe), le Conseil de direction de ce dernier a communiqué à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-neuvième session un rapport comportant des informations sur les activités entreprises par l'Institut en 2019 (E/CN.15/2020/8).

III. Activités des instituts régionaux et affiliés

A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient

6. En 2019, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, dont le siège se trouve à Tokyo, a mené les activités suivantes :
 - a) Cent soixante et onzième séminaire international de haut niveau (9 janvier-7 février), au cours duquel 19 hauts fonctionnaires de la justice pénale de 10 pays ont débattu de l'action menée par la justice pénale face à la criminalité motivée par l'intolérance et les discriminations ;
 - b) Programme d'échange de l'Institut de recherche et de formation du Ministère de la justice et du Parquet populaire suprême du Viet Nam (18-22 février), dans le cadre duquel 11 procureurs ont débattu de différentes questions relatives à la lutte contre la criminalité à l'ère de la mondialisation ;

c) Stage de formation pour les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire du Myanmar (25 février-8 mars), au cours duquel 10 participants ont étudié le système pénitentiaire institutionnel du Japon ;

d) Sixième étude comparative des systèmes de justice pénale du Japon et du Népal (4-15 mars), au cours de laquelle 12 participants du Népal ont comparé les procédures de jugement et les pratiques en matière d'enquêtes policières et d'identité judiciaire au Japon et au Népal ;

e) Séminaire de suivi du programme de formation de pays tiers concernant le traitement efficace des délinquants en milieu ouvert au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam (22-24 avril), au cours duquel 15 participants de cinq pays ont évalué les résultats du programme de formation et examiné les problèmes actuels ;

f) Cent soixante-douzième stage international de formation (15 mai-20 juin), au cours duquel 28 hauts fonctionnaires de la justice pénale de 18 pays ont discuté de l'action menée par la justice pénale face à la traite des personnes et au trafic de migrants ;

g) Séminaire préparatoire au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (3 et 4 juillet), auquel ont participé un certain nombre d'experts ;

h) Étude comparative du Japon et du Myanmar en vue de l'amélioration de la gestion des prisons (8-19 juillet), au cours de laquelle 11 participants ont étudié le système pénitentiaire institutionnel du Japon ;

i) Cent soixante-treizième stage international de formation (21 août-20 septembre), au cours duquel 26 hauts fonctionnaires de la justice pénale de 17 pays ont examiné les moyens de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants qui consistent à traiter les délinquants et à empêcher les récidives ;

j) Vingt-deuxième programme de formation de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient sur la Convention des Nations Unies contre la corruption (9 octobre-15 novembre), au cours duquel 32 participants de 25 pays ont débattu des mesures de détection, d'investigation, de poursuite prises et des décisions de justice rendues lors d'affaires de corruption marquantes ;

k) Treizième séminaire régional sur la bonne gouvernance pour les pays d'Asie du Sud-Est (18-21 décembre), au cours duquel 23 participants représentant 11 pays ont examiné les efforts accomplis pour lutter contre la corruption.

7. Durant la période considérée, l'Institut a fait paraître plusieurs publications contenant des données tirées de ses formations et séminaires, notamment les numéros 158, 159 et 160 de la lettre d'information *UNAFEI Newsletter* ; les numéros 107, 108 et 109 de la collection *Resource Material* ; et le rapport du douzième séminaire régional sur la bonne gouvernance dans les pays d'Asie du Sud-Est.

B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine

8. En 2019, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine, dont le siège se trouve à San José, a participé aux activités et projets suivants :

a) L'Institut a organisé plusieurs forums sur la justice pénale et la prévention du crime à l'intention des milieux universitaires, des autorités compétentes, des principaux acteurs sociaux et du grand public. Des débats libres devraient se poursuivre en 2020 ;

b) L'Institut a organisé à San José une réunion sur la violence et la prévention de la criminalité en Amérique latine et dans les Caraïbes (8-11 octobre) à l'intention de 90 participants, qui avait pour objet d'examiner les principaux problèmes auxquels se heurtent les États de la région à cet égard, ainsi que les succès qu'ils ont remportés ;

c) L'Institut a assisté à la septième réunion technique de l'initiative relative à l'enquête de victimisation menée en Amérique latine et dans les Caraïbes (22 et 23 octobre), tenue à Mexico, qui était organisée par le Centre d'excellence sur les statistiques concernant la gouvernance, la criminalité, la victimisation et la justice ;

d) En coopération avec le Centre de recherche sur la politique pénale de l'Université Externado, l'Institut a contribué à l'organisation, à Bogota, d'un congrès international sur le pluralisme juridique, les droits de la personne et les perspectives clés pour la politique pénale (23 et 24 octobre). Il a fait un exposé sur la politique pénale et la justice pénale pour mineurs au Costa Rica ;

e) En collaboration avec l'Université de Cadix (Espagne), l'Institut et d'autres institutions ont organisé le premier Congrès ibéro-américain sur la politique pénale et les différents types de violence (18-20 novembre). Des représentants de l'Institut ont fait des exposés sur la violence fondée sur le genre, la violence urbaine et la violence à l'égard des populations vulnérables. Quelque 80 participants d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes ont assisté à l'événement, qui s'est déroulé à San José ;

f) L'Institut a participé à un séminaire sur la politique pénale, coordonné par le Ministère péruvien de la justice et des droits humains (26 et 27 novembre) ;

g) En collaboration avec l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, l'Institut Raoul Wallenberg, le College for Criminal Law Science, le Comité permanent pour la prévention du crime en Amérique latine et l'Institut brésilien des droits de l'homme, l'Institut a contribué à l'organisation d'un certain nombre de sessions sur la justice pénale pour mineurs, la justice réparatrice, les peines de substitution, la prévention de la criminalité et la sécurité urbaine, qui se tiendront lors du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale à Kyoto (Japon), en 2020 ;

h) L'Institut a aidé les autorités du Costa Rica à trouver les acteurs clés qui assisteront au quatorzième Congrès et y représenteront le pays ;

i) En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Institut a conçu un projet de coopération visant à promouvoir l'inclusion sociale d'anciens membres de gangs à El Salvador, en préparant à cette fin une proposition de cadre juridique ;

j) Une assistance technique a été fournie à des institutions nationales du Costa Rica dans le domaine de la protection des droits des enfants en conflit avec la loi ;

k) L'Institut a apporté son concours et une assistance technique à la Conférence des ministres de la justice des pays ibéro-américains afin d'améliorer l'accès à la justice des populations vulnérables.

C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies

9. En 2019, l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, qui est affilié à l'Organisation des Nations Unies et dont le siège se trouve à Helsinki, a participé aux projets suivants :

a) Un projet intitulé « Cocréation d'une méthode de conseil pour les réfugiées victimes de violence fondée sur le genre », dont l'objectif était de mettre au point un modèle de services d'aide à ces victimes de violence. L'Institut était chargé

de la collecte de données, de la formation et de l'évaluation du projet. Un manuel sur les services de conseil pour les demandeuses d'asile et les réfugiées victimes de violence a été élaboré en plusieurs langues (anglais, finnois, italien, allemand, croate et grec). En février 2020, l'Institut a fait paraître la publication *Unseen Victim: Why Refugee Women Victims of Gender-Based Violence Do Not Receive Assistance in the EU*, qui dépeint le phénomène des violences exercées à l'égard des réfugiées. Les résultats du projet ont été présentés lors de plusieurs conférences et manifestations nationales et internationales, dont le Forum de discussion de Vienne 2019, tenu à Vienne le 21 novembre 2019, qui portait sur le thème « Élimination des violences faites aux femmes par la prévention de la criminalité, les mesures de justice pénale et l'autonomisation économique des femmes » ;

b) Un projet incitant à découvrir les subtilités des liens entre les flux de fonds illicites et les victimes de la traite des personnes, qui vise à étudier comment celle-ci s'articule avec la criminalité économique et à élaborer, à l'intention des forces de police et des inspecteurs du travail, un manuel leur indiquant comment mener des enquêtes fouillées sur ces infractions. Ce projet a permis de compiler un ensemble d'outils pour l'analyse d'activités douteuses qui dévoile le modèle économique sur lequel repose l'exploitation par le travail. Mené dans quatre pays de l'Union européenne, il facilitera aussi l'élaboration de lignes directrices destinées à aider les entreprises à lutter contre la traite des personnes au titre de la responsabilité des personnes morales ;

c) Un projet sur la traite des enfants en Finlande, dont l'objectif était de déterminer les formes qu'y prend ce phénomène. Une évaluation de cette forme de traite a été réalisée à l'échelle nationale, et des recommandations politiques ont été formulées. À la suite de cette évaluation, l'Institut a été invité à participer à l'élaboration d'un plan national de priorités et de mesures à prendre contre la violence exercée à l'égard des enfants pour la période 2020-2025. Il a été chargé en particulier du chapitre sur la traite des enfants ;

d) Un projet qui visait à identifier, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les liens entre traite des personnes et mariage (y compris le mariage forcé et le mariage d'enfants) au niveau mondial. Ce projet débouchera sur l'élaboration d'un document d'orientation de l'ONU, qui sera publié dans la collection des études thématiques de l'ONUDC au début de 2020 ;

e) Un projet portant sur la lutte contre la radicalisation des détenus, dont l'objectif était d'étudier et de prévenir ce phénomène et de développer la formation des autorités pénitentiaires. Le projet a abouti à la fourniture, en 2019, d'un module de formation destiné à ces dernières et d'un modèle pour l'intégration des personnes radicalisées en milieu carcéral ;

f) Un projet destiné à prévenir les formes d'exploitation dans les chaînes d'approvisionnement en faisant appel à la responsabilité sociale des entreprises. Depuis plusieurs années, l'Institut travaille avec des entreprises pour les aider à lutter contre l'exploitation par le travail dans les chaînes d'approvisionnement locales (comme dans les secteurs du nettoyage, de la construction, de la restauration et des transports). En 2019, il a publié une traduction en anglais des Principes directeurs pour les entreprises et les employeurs aux fins de la gestion des risques dans les chaînes de sous-traitance et en a assuré la promotion au moyen de manifestations et d'un webinaire destiné aux entreprises ;

g) En collaboration avec l'Institut Raoul Wallenberg, l'Institut a coordonné le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

D. Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

10. En 2019, l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a participé aux activités suivantes :

a) En mars, l'Institut a participé à la Conférence 2019 Africa Now, organisée par l'Africa Strategic Leadership Centre, qui visait à renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé aux fins du développement socioéconomique, en accordant une attention particulière aux jeunes. Les autorités compétentes ont exprimé leur volonté politique d'encourager les innovations technologiques. À cette occasion, l'Institut a pu créer avec les institutions concernées des réseaux qui visent à favoriser le développement des capacités, la déontologie et la mise en place de stratégies éthiques en s'appuyant sur les retombées d'actions concertées menées contre les comportements délictueux chez les jeunes. Axée sur l'enseignement spécialisé, la Conférence a souligné que les compétences professionnelles et la technologie étaient des outils essentiels pour offrir aux jeunes des débouchés adaptés. Des investisseurs, des PDG de sociétés multinationales, des responsables de mouvements de jeunesse et des représentants éminents d'organisations de la société civile, ainsi que d'autres soutiens potentiels de l'Institut dans le domaine de la prévention de la criminalité, y ont assisté. L'importance des programmes de l'Institut a été mise en avant dans le cadre du thème « Vers une Afrique sûre, intégrée et en progrès ». La conférence permettra d'entreprendre des programmes sur la justice pour mineurs et le chômage des jeunes ;

b) Les 3 et 4 juillet, une conférence consacrée à la préparation de l'Afrique à la quatrième révolution industrielle, qui englobe des technologies telles que l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs, les drones, la robotique et les mégadonnées, a été organisée par l'Association ougandaise sur la technologie de la chaîne de blocs. L'Institut y a participé dans le cadre de son plan d'action visant à concilier innovations technologiques d'une part avec sécurité technologique, confiance et évaluation des risques, et perspectives de réglementation des biens numériques d'autre part. Sachant que les mécanismes financiers font fi des frontières, certains se préoccupent à juste titre des politiques de protection de la stabilité financière, de protection des consommateurs et des investisseurs, et de lutte contre l'utilisation illicite des biens numériques. La conférence s'est penchée sur la nécessité de mener des interventions spécialisées et a instamment engagé les gouvernements à appliquer des règlements souples qui s'adaptent aux changements soudains tout en protégeant les modèles économiques. L'Institut souhaite promouvoir la coopération internationale pour permettre à l'Afrique de moderniser ses systèmes de prévention de la criminalité grâce à des projets de développement des capacités étrangers ;

c) En collaboration avec l'Université de Birmingham (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), l'Institut a organisé, les 18 et 19 juillet, un atelier sur les politiques multisectorielles de réglementation des technologies de rupture, dont les participants se sont employés à répondre aux craintes que suscitent encore les lacunes des principes d'action. Dans le cadre de cette plateforme inclusive, ils ont pu étudier de manière approfondie des idées destinées à inspirer des interventions fondées sur des principes. Ils ont aussi examiné l'applicabilité de la législation en vigueur ; les enquêtes, les poursuites et les mesures judiciaires en vue du règlement des différends à l'aide de modèles de criminalistique ; et la légitimité socioculturelle dont bénéficie la consommation au sein des populations vulnérables. Une note de recherche rédigée par le groupe de travail sur la réglementation des biens numériques et des mécanismes financiers en Ouganda a été présentée au Gouvernement ougandais afin de l'aider à élaborer une politique dont d'autres pays pourraient s'inspirer ;

d) De juin à décembre, entre autres efforts incessants visant à resserrer les liens avec les États Membres, des consultations se sont déroulées avec l'Égypte, le Ghana, la Guinée équatoriale, le Malawi, le Maroc, l'Ouganda et la République-Unie

de Tanzanie pour favoriser les échanges en faveur de la création d'une plateforme de soutien appropriée. L'Institut a publié et distribué son bulletin d'information du dernier trimestre de l'année ;

e) En décembre, les activités de sensibilisation à la corruption se sont intensifiées au sein des services publics concernés à l'occasion d'une initiative particulière qui comprenait une marche contre la corruption, organisée en Ouganda. Conduite par le Président, cette marche a été un acte manifeste de volonté politique et de soutien en faveur des actions visant à juguler la corruption et à souligner le rôle que jouent les lanceurs d'alerte dans la détection et le signalement des activités liées à la corruption. Ce type de campagne constitue une bonne pratique qui devrait être imitée dans toute la région et que l'Institut pourrait appliquer pour promouvoir l'échange des connaissances et des initiatives entre États Membres. L'Institut s'occupe actuellement d'organiser la première réunion régionale d'experts pour les éducateurs, afin de lutter contre la criminalité liée à la corruption des personnels encadrant les examens.

E. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale

11. En 2019, le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale, dont le siège se trouve à Vancouver (Canada), a organisé des activités dans les six domaines thématiques auxquels il se consacre : la lutte contre la corruption ; l'accès à la justice et l'efficacité des systèmes de justice pénale ; la cybercriminalité ; le système pénitentiaire ; la violence fondée sur le genre et la violence à l'égard des enfants ; et la justice réparatrice.

12. Le premier domaine thématique du Centre était la lutte contre la corruption. Au cours de la période considérée, le Centre a élaboré un document récapitulatif des 10 années d'existence du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Il a coorganisé à Vancouver plusieurs séminaires consacrés à la lutte contre la corruption, qui portaient sur l'intégrité et la bonne gouvernance dans les marchés publics (mai) ; le blanchiment d'argent sur les marchés de l'immobilier et des véhicules de luxe en Colombie-Britannique (juin) ; la corruption et le développement (juin) ; et l'impact en aval sur la propriété, et notamment le blanchiment d'argent (novembre). Des associés du Centre ont également publié des études indépendantes sur le blanchiment d'argent dans l'immobilier, la vente de véhicules de luxe et les courses de chevaux en Colombie-Britannique. Ils ont aussi publié des rapports sur le cadre juridique international relatif au trafic de migrants et à la traite des personnes ; la « racialisation » au cours de l'application de la législation de lutte contre la traite au Canada ; et le rôle de la société civile dans le suivi des activités de lutte contre la traite des personnes.

13. Le deuxième domaine thématique concernait l'accès à la justice et l'efficacité des systèmes de justice pénale. En mai, le Centre a coorganisé un colloque consacré aux moyens de mesurer l'accès à la justice. Certains de ses associés ont fait paraître des rapports présentant des données chiffrées sur le fonctionnement de la justice militaire et des moyens d'identifier et de surmonter les obstacles aux réformes de la justice pour mineurs au Viet Nam.

14. Le troisième domaine thématique concernait la cybercriminalité. En juin, le Centre a organisé une conférence sur la technologie de la chaîne de blocs, les cybermonnaies et la corruption. À la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le Centre a présenté le travail d'un de ses associés lors d'une table ronde sur le racisme. Cet exposé portait sur le suivi et la surveillance des discours de haine et des dérives sur les forums de discussion interactifs et les panneaux d'affichage électroniques grâce à l'intelligence artificielle.

15. Le quatrième domaine thématique concernait le système pénitentiaire. En 2019, le Centre a achevé un projet de trois ans consacré aux enfants de parents incarcérés.

Ce projet a permis de rendre compte de l'expérience des parents, des soignants et des prestataires de services et de faire des recommandations pour mieux protéger ces enfants. Des associés du Centre ont également fait paraître un rapport sur les programmes de réinsertion sociale des délinquants au Viet Nam.

16. Le cinquième domaine thématique avait trait à la violence fondée sur le genre et à la violence contre les enfants. Des associés du Centre ont publié des travaux sur les jeunes et le droit, ainsi qu'une note d'information pour la réunion du groupe d'experts sur l'intégration du sport dans les stratégies de prévention de la délinquance juvénile et de justice pénale.

17. Le sixième domaine thématique était la justice réparatrice. Au cours de la période considérée, le Centre a procédé à un examen de la publication et de la diffusion de rapports Gladue préalablement à la sentence. Des associés du Centre ont présenté et examiné une version à jour du Manuel sur les programmes de justice réparatrice lors de la réunion du groupe d'experts. Ils ont également fait un exposé sur les perspectives internationales en matière de justice réparatrice lors du Symposium national canadien sur la justice réparatrice de 2019.

F. Institut australien de criminologie

18. En 2019, l'Institut australien de criminologie a mené les activités de recherche ci-après :

a) L'Institut a publié deux rapports sur les mesures de justice pénale visant à combattre la violence familiale et conjugale en Australie. Le premier présentait une analyse des auteurs d'actes de violence familiale, leurs antécédents et leurs récidives, et le deuxième portait sur un outil d'évaluation des risques de violence familiale basé sur le risque de récidive à court terme chez les auteurs de ces actes. Cet outil, mis au point par l'Institut, a amélioré la capacité de prévoir le développement de cette forme de violence. L'Institut a également organisé plusieurs ateliers sur le recours à la dissuasion ciblée comme moyen de limiter les faits de violence familiale ;

b) Dans le cadre de ses recherches sur la traite des personnes et l'esclavage, l'Institut a publié un rapport sur les orphelinats, le tourisme humanitaire et l'exploitation sexuelle des enfants en Asie du Sud-Est. Il a aussi publié la première estimation nationale de la traite des personnes et de l'esclavage en Australie ;

c) L'Institut a poursuivi son programme de recherche sur les images d'abus pédosexuels en finançant des universités pour qu'elles mènent huit projets d'études sur de nouveaux moyens d'atténuer le problème. Cette initiative a été illustrée par le développement d'un robot Web avec reconnaissance vocale et faciale, de messages flash et de protocoles que peuvent utiliser les policiers infiltrés travaillant en ligne sous l'identité d'enfants, et par l'exécution systématique de contrôles destinés à repérer les pratiques efficaces en vigueur. L'Institut a aussi publié un document sur les implications des poupées sexuelles d'apparence juvénile, dans une volonté de contribuer à une nouvelle législation visant à en interdire la vente et la possession ;

d) Le nouveau laboratoire de recherche sur la criminalité grave et organisée de l'Institut a mis au point des programmes de recherche sur les marchés des drogues illicites et les bandes de motards hors-la-loi. Il a également publié la première étude australienne des parcours criminels de délinquants relevant de la criminalité organisée ;

e) L'Institut a également publié plusieurs rapports sur la criminalité liée à la drogue, notamment sur la disponibilité du fentanyl sur l'Internet clandestin. Il a poursuivi la mise en œuvre du programme du système australien de surveillance de la consommation de drogues dans les villes de Brisbane, Sydney, Adélaïde et Perth ;

f) L'Institut a continué d'administrer une série de programmes de suivi statistique dans le domaine de la justice pénale qui comprennent l'établissement de

rapports annuels sur les décès en détention, la fraude visant le Gouvernement australien, les usurpations d'identité et les homicides ;

g) Dans le cadre de son programme de bourses de recherche en criminologie, l'Institut a financé et publié des travaux de recherche sur un certain nombre de sujets, notamment les parents délinquants et les problèmes de comportement des enfants, les abus sexuels liés aux images et la délinquance des jeunes connus des services de protection de l'enfance ;

h) L'Institut a continué à organiser des événements pour promouvoir la recherche sur la criminalité et la justice en Australie. En mars, il a accueilli la Conférence australasienne sur la justice pour les jeunes conjointement avec les administrateurs de la justice pour les jeunes d'Australasie. En mai, il a coorganisé le quatrième forum de recherche sur la criminalité avec l'Université nationale australienne. En octobre, il a coorganisé la conférence de la Society of Evidence Based Policing australienne et néo-zélandaise. Plusieurs séminaires ont également été tenus sur divers thèmes, notamment la prévention de la criminalité, les expériences de radicalisation vécues par les agents de première ligne, l'adaptation des délinquants, les réseaux mafieux et l'utilisation de la vidéosurveillance par la police.

G. Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme

19. En 2019, l'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme, dont le siège se trouve à Syracuse (Italie), a mené un certain nombre d'activités, notamment les suivantes :

a) Un projet de recherche et de renforcement des capacités intitulé « Renforcement de la lutte contre le commerce illicite en Europe du Sud-Est », dans le cadre duquel il a mis en place un cadre remanié de renforcement des capacités qui répond aux besoins de ses partenaires nationaux et a facilité des échanges fructueux entre divers acteurs nationaux de la justice pénale. Des dialogues stratégiques nationaux organisés dans sept pays prioritaires, à savoir les six des Balkans occidentaux et un État membre de l'Union européenne (Roumanie), ont réuni au total avec succès 350 agents des services nationaux de justice pénale et 119 des services internationaux de justice pénale ;

b) Le Mécanisme de lutte contre le commerce illicite, dans le cadre duquel un ensemble de recommandations internationales visant cet objectif a été conçu à l'intention des gouvernements, des entreprises et d'autres acteurs clefs. Ces recommandations ont été élaborées à partir d'une analyse rigoureuse des conventions internationales, recommandations, lignes directrices et autres ressources existantes relatives à la criminalité organisée, au commerce illicite en tant que phénomène intersectoriel et aux diverses formes qu'il prend (par exemple, criminalité liée aux espèces sauvages, traite des personnes et contrebande de tabac) ;

c) Un projet de formation intitulé « Instruments de reconnaissance mutuelle », mis sur pied sous l'égide du Conseil de l'Union européenne, qui s'est concentré sur la mise en œuvre de la décision-cadre 2008/909/JAI du Conseil concernant l'application du principe de reconnaissance mutuelle aux jugements en matière pénale prononçant des peines ou des mesures privatives de liberté aux fins de leur exécution dans l'Union européenne ;

d) Une réunion multipartite sur l'initiative relative aux magistrats de liaison, projet pilote destiné à favoriser la coopération internationale dans la lutte contre la traite des personnes et le trafic des migrants, au cours de laquelle ont été présentés le projet de l'ONUDC intitulé « Protection des migrants : justice, droits de l'homme et trafic de migrants », sa composante portant sur l'initiative susdite, ainsi que les principaux résultats obtenus et les enseignements tirés du détachement de magistrats de liaison nigériens en Italie et en Espagne ;

e) Un programme de formation pilote, mené en coopération avec le Département de l'administration pénitentiaire italienne et le Bureau sous-régional de l'ONUUDC pour les pays du Conseil de coopération du Golfe. Ce programme a permis à 25 agents de la Direction de l'administration pénitentiaire saoudienne de recevoir une formation sur les normes et les règles internationales et sur les meilleures pratiques appliquées en Italie dans le domaine de la gestion des prisons et du traitement des détenus. Il s'est déroulé sous forme de sessions de formation organisées au siège de l'Institut à Syracuse et d'une visite d'étude dans les établissements judiciaires et pénitentiaires concernés à Rome ;

f) Un projet de jumelage entre l'Italie et le Kosovo¹ destiné à renforcer l'efficacité, la responsabilité et la transparence de la magistrature au Kosovo, dans le cadre duquel l'Institut a effectué 36 missions à Pristina auxquelles ont participé 84 experts italiens, l'objectif étant de renforcer l'indépendance, l'efficacité, la transparence et la viabilité du système judiciaire et des services de poursuite. Le projet, qui a duré 31 mois, s'est achevé en mai par un séminaire de clôture auquel a assisté une centaine de participants ;

g) Un projet sur le transfert, dans le domaine de la formation, d'approches adoptées face à la radicalisation, financé par l'Union européenne, qui vise à améliorer et à actualiser les connaissances sur le phénomène protéiforme de la radicalisation en milieu carcéral et en période de probation, à donner aux professionnels des compétences pour interpréter et rapidement repérer les signes de radicalisation violente, et à développer une méthode de travail commune pour identifier et gérer les personnes qui ont été ou qui sont exposées au risque de radicalisation.

H. Université arabe Nayef des sciences de la sécurité

20. L'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité, sise à Riyad, a vu le jour en 1978. Cet établissement d'enseignement unique dans le monde arabe est spécialisé dans les hautes études sur les questions de sécurité. Il délivre des diplômes universitaires au-delà de la licence (masters et doctorats). L'Université propose aussi d'autres formations et programmes diplômants sur diverses questions relatives à la sécurité. Elle organise en permanence des conférences, séminaires et expositions sur des thèmes liés à la sécurité dans le but de sensibiliser à ces questions et de contribuer au renforcement des compétences et connaissances de ceux qui travaillent dans le secteur de la sécurité. De plus amples informations sont disponibles sur son site Web (<http://nauss.edu.sa>).

I. Institut national pour la justice du Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique

21. L'Institut national pour la justice est l'organisme du Ministère de la justice des États-Unis d'Amérique chargé de la recherche, du développement et de l'évaluation. Il a pour mission d'améliorer la connaissance et la compréhension des questions de criminalité et de justice grâce à la science. Il fournit des renseignements et des outils objectifs et indépendants pour éclairer la prise de décisions dans les milieux de la justice pénale et de la justice pour mineurs afin de réduire la criminalité et de faire progresser la justice. L'Institut, dirigé par un directeur nommé par le Président, a deux bureaux scientifiques : le Bureau des enquêtes et de la criminalistique et le Bureau de la recherche, de l'évaluation et de la technologie. Le processus qu'il a adopté en matière de recherche-développement permet de faire en sorte que les projets soient adaptés au terrain et donnent des résultats valables et ayant vocation à être appliqués. D'une manière générale, ce processus comporte différentes étapes : recensement des besoins, élaboration d'un programme de recherche, exécution des travaux de

¹ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

recherche, évaluation de leurs résultats et diffusion de ces derniers. La plupart des recherches que soutient l'Institut sont externalisées à des experts issus de disciplines très diverses. Chaque année, l'Institut lance, dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence, un appel à propositions, qui sont examinées par des comités de pairs indépendants composés de chercheurs et de praticiens. Une fois que ceux-ci ont achevé leur tâche, les scientifiques de l'Institut présentent les propositions au directeur, qui prend les décisions finales en matière d'attribution.

22. En 2019, l'Institut a publié 35 appels d'offres et passé plus de 400 contrats. Si les projets ont une portée nationale, nombre d'entre eux portent sur des questions qui intéressent largement la communauté internationale. Ainsi, en 2019, l'Institut a soutenu des appels d'offres concernant des recherches sur la prévention du terrorisme, la traite des personnes, l'intelligence artificielle, le maintien de l'ordre, le retour des détenus, les services aux victimes de la criminalité, la violence à l'égard des femmes, les preuves scientifiques utilisées dans les cas d'agressions sexuelles, l'emploi des armes à feu, la violence en bande organisée, l'immigration et la criminalité, et la renonciation à la criminalité.

23. Les produits finals sont diffusés par plusieurs circuits afin : a) d'apporter aux décideurs et aux praticiens les meilleures preuves disponibles à l'appui de leurs décisions ; et b) d'approfondir les connaissances qui font progresser à la fois la science et la pratique. Nombre d'entre eux sont des rapports écrits, mais l'Institut appuie aussi des séminaires qui sont enregistrés en direct devant un public. En 2019, il a fait paraître le dernier travail de recherche mené pour ces séminaires en situation réelle, intitulé « Lutte contre le stress et les traumatismes : enseignements tirés de recherches à l'intention des services de détection et de répression ». Ce séminaire ainsi que de nombreuses autres ressources et des listes de projets particuliers financés sont consultables sur son site Web (www.nij.gov). L'Institut archive également des rapports de recherche et d'autres produits sur le site Web du National Criminal Justice Reference Service (service national de référence en matière de justice pénale) (www.ncjrs.gov).

24. En 2019, l'Institut a continué de soutenir les activités des instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Il a signé un mémorandum d'accord avec l'Institut coréen de criminologie et coordonne avec lui l'organisation d'un atelier en vue du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire

25. En 2019, l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire, dont le siège se trouve à Lund (Suède), a continué de mener des activités d'appui à l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et de contribuer aux résultats obtenus dans ce domaine, au titre de son programme pour une justice équitable et efficace.

26. En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'Institut a mené les activités suivantes :

a) En coopération avec le Forum africain pour le contrôle civil du maintien de l'ordre, l'Institut a collaboré avec la Eastern Africa Police Chiefs Cooperation Organization et la Communauté d'Afrique de l'Est en faveur d'activités de police respectueuses des droits de la personne, plus particulièrement en ce qui concerne l'application de normes communes pour le maintien de l'ordre en Afrique de l'Est ;

b) L'Institut a organisé une formation sur les droits de la personne et l'encadrement pour les représentants des services pénitentiaires d'Afrique de l'Est à la suite de l'adoption à l'intention de ces derniers, en juillet, de méthodes communes de formation aux droits de la personne par les chefs de ces services et par le Département de la paix et de la sécurité de la Communauté d'Afrique de l'Est ;

c) L'Institut a aidé la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et ses États membres à mettre en œuvre la politique de justice transitionnelle de l'Union africaine en organisant un dialogue régional ouest-africain entre les principales parties prenantes régionales et ceux qui sont responsables au premier chef de veiller à ce que la Communauté et des États membres ciblés appliquent bien cette politique ;

d) Au Kenya, l'Institut a mis en œuvre un large éventail d'activités en coopération avec l'administration pénitentiaire kényane et d'autres acteurs du secteur de la justice, notamment une formation sur l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) et les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) destinée aux agents pénitentiaires et aux instructeurs de leurs écoles de formation, ainsi qu'une formation sur les Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo) à l'intention des responsables des services de probation et des séminaires sur l'application des mesures non privatives de liberté pour les magistrats ;

e) En Sierra Leone, en coopération avec l'administration pénitentiaire de ce pays et le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Institut a mis sur pied plusieurs activités en 2019, dont un atelier sur la planification de l'action en faveur des droits de la personne ; une visite d'échange au Kenya pour des agents pénitentiaires de Sierra Leone qui visait à en renforcer les moyens de mener des inspections internes ; et un examen du programme de formation pour le personnel pénitentiaire de la Sierra Leone et de la politique d'emploi des détenus visant à garantir leur conformité avec les Règles Nelson Mandela et d'autres normes internationales relatives aux droits de la personne ;

f) Au Zimbabwe, en juillet, l'Institut a signé un mémorandum d'accord avec l'administration pénitentiaire et correctionnelle de ce pays sur le développement des capacités en matière de droits de la personne. Deux sessions de formation sur les droits de la personne ont ensuite été organisées à l'intention des cadres supérieurs de l'administration pénitentiaire ;

g) Dans le cadre du mémorandum d'accord renouvelé signé en avril avec des établissements de formation judiciaire d'Algérie, d'Iraq, de Jordanie, du Liban, du Maroc, de Tunisie et de l'État de Palestine concernant l'application des droits de la personne par les tribunaux nationaux, l'Institut a organisé, en novembre, un atelier régional de formation des formateurs sur les méthodes de formation interactive en utilisant la méthodologie et le matériel intégrés sur les droits de la personne qu'il avait élaborés avec des établissements de formation judiciaire dans le cadre du programme précédent portant sur la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ;

h) En Chine, l'Institut a élaboré un livre électronique sur le rôle du travail social dans la justice pour mineurs, qui décrit les expériences de 10 juridictions différentes ;

i) En Suède, l'Institut a continué à coopérer avec la Police suédoise pour améliorer les enquêtes et réduire le nombre de crimes de haine grâce à une meilleure compréhension de la démocratie et de la haine, en dispensant des cours de formation à différents groupes cibles au sein cette instance.

27. Le 31 mai, la Présidente de l'Institut, M^{me} Elisabet Fura, a participé à la célébration du trentième anniversaire de l'Institut coréen de criminologie et prononcé un discours liminaire sur la justice pénale au service de la dignité et des valeurs humaines.

K. Centre international pour la prévention de la criminalité

28. En 2019, le Centre international pour la prévention de la criminalité a entrepris les projets suivants dans le domaine de la recherche :

a) Grâce à un financement du Gouvernement canadien, le Centre a mené une étude et publié un rapport sur la traite des femmes et des filles migrantes dans le contexte des flux migratoires en provenance d'Amérique centrale vers les États-Unis et le Canada. Ce rapport comportait une analyse des stratégies et des cadres juridiques internationaux, régionaux et nationaux relatifs à la prévention de la victimisation des femmes et des filles migrantes, en particulier au regard de la traite dont elles font l'objet à des fins d'exploitation sexuelle. L'analyse constituait la première étape d'un projet à deux volets (le deuxième devant être exécuté en 2020) dont les résultats seront présentés lors d'une réunion annexe organisée en collaboration avec l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, et l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine lors du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ;

b) En partenariat avec la Chaire de recherche sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Centre international pour la prévention de la criminalité a lancé le projet triennal PREV-IMPACT Canada, qui vise, par une recherche-action, à développer et à implanter des modèles canadiens d'évaluation des pratiques en matière de prévention primaire, secondaire et tertiaire de l'extrémisme violent et, à terme, à renforcer les capacités des acteurs clefs de la prévention de l'extrémisme violent au Canada. Ce projet est soutenu par les Fonds pour la résilience communautaire du Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence et par Sécurité publique Canada ;

c) Avec l'aide de la Fondation Motorola Solutions, le Centre international pour la prévention de la criminalité a mis au point un système intégré d'indicateurs pour la sécurité urbaine. Ce système, actuellement testé dans deux villes pilotes au Québec (Canada), aidera les villes et les administrations locales à développer des politiques de prévention de la criminalité et de sécurité publique bien étayées et à en assurer le suivi et l'évaluation.

29. Le Centre international pour la prévention de la criminalité a aussi entrepris les projets suivants dans le domaine de l'assistance technique et du renforcement des capacités :

a) En partenariat avec le Forum africain pour le contrôle civil du maintien de l'ordre, le Centre apporte un soutien technique à la Communauté de développement de l'Afrique australe en ce qui concerne la formulation et l'approbation de lignes directrices régionales pour la prévention de la criminalité, ainsi que l'élaboration des indicateurs de suivi correspondants et des outils d'aide à la mise en œuvre ;

b) Avec le soutien des fondations Open Society, le Centre a aidé une association locale française, Espoir 18, à définir et à développer des modèles susceptibles d'améliorer les relations entre la police et les jeunes dans les communautés urbaines caractérisées par une riche diversité ethnique et des taux élevés d'exclusion économique et sociale.

30. En octobre 2019, le Centre a publié son rapport thématique sur les crimes de haine commis sur la base de l'identité de genre. Des rapports thématiques sont publiés tous les deux ans avec le soutien de Sécurité publique Canada.

L. Institut d'études de sécurité

31. L'Institut d'études de sécurité est une organisation africaine indépendante à but non lucratif qui améliore la sécurité humaine sur le continent. L'Institut, dont le siège

se trouve à Pretoria, a des bureaux régionaux à Addis Abeba, à Dakar et à Nairobi, et il est aussi présent à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Bamako, à Bruxelles et à Yaoundé. Il effectue des recherches indépendantes et faisant autorité, fournit des conseils spécialisés et dispense des formations pratiques et une assistance technique.

M. Institut coréen de criminologie

32. Depuis sa création, l'Institut coréen de criminologie s'est employé à s'acquitter de ses principaux mandats, à savoir la conduite de recherches globales et systématiques sur la criminalité, les travaux de recherche communs avec d'autres instituts nationaux aussi bien qu'étrangers, et l'engagement sur le plan international dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Ses principales activités en 2019 ont été les suivantes :

a) En décembre, l'Institut et le Ministère péruvien de la justice ont signé un mémorandum d'accord sur l'assistance et la coopération techniques en matière de recherche criminologique ;

b) Le 31 mai, l'Institut a tenu son Forum international 2019 sur le thème de « La justice pénale au service de la dignité et des valeurs humaines » pour célébrer le trentième anniversaire de sa fondation à Séoul. Le Forum a réuni des universitaires et des praticiens de renom, dont la Présidente du conseil d'administration de l'Institut Raoul Wallenberg, M^{me} Elisabet Fura, et la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, M^{me} Dubravka Šimonovic ;

c) Le 10 juin, le Président de l'Institut, In Sup Han, et des délégués de cet établissement ont organisé une table ronde intitulée « La justice pénale au service de la dignité et des valeurs humaines » lors du Colloque 2019 de criminologie de Stockholm qui s'est tenu dans cette ville ;

d) Le 29 août, l'Institut a accueilli le Forum international DMZ sur l'économie de la paix, afin d'étudier, avec 23 instituts nationaux de recherche affiliés au Conseil national de la recherche sur l'économie, les humanités et les sciences sociales, les moyens d'édifier une péninsule coréenne pacifique ;

e) Du 13 au 17 novembre, des délégués de l'Institut dirigés par le Président de ce dernier, M. Han, ont participé à la soixante-quinzième Réunion annuelle de l'American Society of Criminology, qui s'est tenue à San Francisco (États-Unis) ;

f) Le 14 novembre, l'Institut et le National Institute of Justice ont signé un mémorandum d'accord qui servira de base formelle à la future coopération bilatérale en matière de criminalité et de justice ;

g) Le 6 décembre, l'Institut a tenu son Forum international 2019 sur le thème d'« Une politique de justice pénale fondée sur des données factuelles au service de la sûreté publique », pour célébrer son trentième anniversaire. L'événement a réuni des universitaires de renom dans les domaines de la sociologie, de la criminologie, des techniques policières, de l'administration pénitentiaire et de la psychologie ;

h) Le 31 décembre, l'Institut a publié le premier numéro de sa revue universitaire à comité de lecture de langue anglaise intitulée « International Journal of Criminal Justice », qui est destinée à favoriser l'étude de cadres théoriques et de questions pratiques dans les domaines du droit pénal, de la criminologie et de la justice pénale.

N. Basel Institute on Governance

33. Un nouveau programme de lutte contre les infractions financières commises dans le cadre du commerce illicite d'espèces sauvages illustre l'approche multidimensionnelle et factuelle de l'Institut. Le programme consiste principalement à apporter une aide pour obtenir des renseignements du secteur privé et à proposer

des mesures pour prévenir le commerce illicite d'espèces sauvages, en collaboration avec United for Wildlife, une initiative de la Royal Foundation qui rassemble des compagnies de transport, des institutions financières, des spécialistes des services de détection et de répression et des experts de terrain. Dans le cadre d'un projet biennal lancé par l'initiative de financement PMI Impact, l'Institut mène des recherches sur les normes sociales relatives au trafic d'espèces sauvages et étudie comment les réseaux criminels impliqués dans ce type de trafic agissent et coopèrent avec d'autres organisations criminelles transnationales.

34. Dans le nouveau pays partenaire de l'Institut, le Mozambique, ainsi qu'au Kenya, au Malawi, en Ouganda, au Pérou, et en République-Unie de Tanzanie, des experts de l'International Centre for Asset Recovery ont continué d'assurer un mentorat direct et de fournir une aide au traitement des affaires aux services de détection et de répression qui sont chargés de recouvrer des avoirs qui ont été volés et se trouvent à l'étranger. Non seulement des résultats importants ont été obtenus dans des affaires portant sur plusieurs millions de dollars, mais les pays partenaires de l'Institut sont également à la pointe de l'innovation en matière de confiscation d'avoirs et de coopération internationale.

35. Les autorités équatoriennes, indonésiennes, malawiennes, mozambicaines, namibiennes, paraguayennes, péruviennes, tanzaniennes et ukrainiennes ont bénéficié de nombreuses formations sur mesure organisées par l'International Centre for Asset Recovery. En République-Unie de Tanzanie, quatre personnes ayant suivi avec succès le programme de formation des formateurs ont déjà formé plus de 300 de leurs collègues des services de détection et de répression pour qu'ils puissent mener des enquêtes financières.

36. Au Malawi, une équipe de l'International Centre for Asset Recovery a donné des conseils juridiques et des orientations concernant l'élaboration de la deuxième stratégie nationale de lutte contre la corruption. La collaboration avec les spécialistes du secteur privé et l'équipe de recherche sur la gouvernance publique qui travaillent à l'Institut a permis que la stratégie soit fondée sur des données factuelles, associe toutes les parties et soit assortie d'objectifs concrets.

37. Les chercheurs de l'Institut ont également permis de mieux comprendre les relations qui existent entre les normes sociales, les structures de gouvernance informelles et la corruption grâce à deux projets menés dans le cadre du programme « Global Integrity Anti-Corruption Evidence », qui est financé par le Gouvernement britannique.

38. Un nouveau projet, qui est piloté par l'International Centre for Collective Action de l'Institut et vise à impliquer davantage le secteur privé dans la lutte contre la corruption et à faire de l'action collective une norme à l'échelle mondiale, a été lancé dans le cadre de la Siemens Integrity Initiative. Les résultats de deux projets du fonds de KBA-NotaSys pour l'intégrité, qui étaient consacrés aux pactes d'intégrité et aux démarches de certification, seront ajoutés aux ressources et aux meilleures pratiques qui figurent sur le site du pôle d'action collective du Business 20 du Centre (www.collective-action.com).

39. Les membres de l'Institut qui sont spécialisés dans l'action collective et le respect de la réglementation ont donné aux petites et moyennes entreprises des conseils sur le respect de la législation anticorruption, la prévention de la corruption et l'action collective, dans le cadre de l'initiative pour l'intégrité des entreprises, qui a été lancée par le Gouvernement britannique.

40. Au Pérou, le Secrétariat d'État suisse à l'économie a prolongé de quatre ans le programme pluriannuel de l'Institut qui vise à renforcer la gestion des finances publiques. En 2019, un groupe restreint de fonctionnaires a créé un réseau d'experts afin de conduire la réforme de la gestion des finances publiques au Pérou, et des représentants du programme et du Gouvernement ont coopéré avec le Secrétariat PEFA (dépenses publiques et responsabilité financière) sur un projet novateur destiné à améliorer les évaluations dans ce domaine.

41. Sur le site Web de l'Institut, les publications sont de plus en plus nombreuses et comprennent une nouvelle collection de miniguides sur des sujets d'actualité relatifs à la lutte contre la corruption. Parmi les autres ressources accessibles en ligne, on peut citer l'outil de recherche « Basel Open Intelligence », qui permet de procéder à des vérifications préalables précises et à des enquêtes financières, la huitième édition du Basel AML Index et une série de cours en ligne sur le recouvrement d'avoirs.

O. College for Criminal Law Science

42. En 2019, le College for Criminal Law Science de l'Université normale de Beijing a continué d'échanger des informations et de coopérer sur le plan international en vue d'approfondir les recherches sur les règles et normes des Nations Unies en matière de justice pénale et de prévention du crime et de présenter des propositions d'experts.

43. En mai 2019, à la vingt-huitième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, tenue à Vienne, le College a organisé une manifestation parallèle sur le thème « Justice pour mineurs : pratique et future réforme » et participé à la réunion des instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui a eu lieu au printemps. Le College a également fait une présentation lors d'une manifestation parallèle intitulée « Le développement des peines alternatives en Chine », organisée par le Gouvernement chinois, et lors d'une manifestation parallèle intitulée « Soutien de la collectivité à la réinsertion des délinquants, y compris le rôle des agents de probation bénévoles et des peines alternatives », organisée par le Gouvernement japonais, et participé à des manifestations parallèles organisées par l'Académie internationale de lutte contre la corruption, des États Membres de l'ONU et des organismes des Nations Unies. En octobre 2019, l'Institut australien de criminologie a accueilli la réunion des instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, à laquelle ont participé plus de 20 représentants.

44. Le College et le Centre de recherche sur la coopération internationale concernant les personnes recherchées pour corruption et le recouvrement d'avoirs dans les États membres du G20 ont organisé plusieurs manifestations communes. En mars 2019, le College et le Centre de recherche ont organisé, à l'Université normale de Beijing, le Colloque international sur la gouvernance mondiale en matière de corruption et de terrorisme, en même temps que le troisième Forum international sur le rapatriement des fugitifs et le recouvrement des avoirs et le huitième Forum international sur le droit pénal contemporain. En décembre 2019, ils ont été invités par l'ONUSD à assister à la huitième Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui s'est tenue à Abou Dhabi. À l'occasion de cette conférence, le College et le Centre de recherche ont organisé une manifestation parallèle sur le recouvrement d'avoirs et la coopération internationale contre la corruption. En novembre 2019, le College a participé au vingtième Congrès de l'Association internationale de droit pénal, qui a eu lieu à Rome. Plus de 670 spécialistes du droit pénal, magistrats et auxiliaires de justice venus de plus de 30 pays ont assisté à ce congrès. M. Wang Xiumei a été élu Vice-Président de l'Association.

45. En 2020, le College doit organiser plusieurs conférences internationales, notamment le quatrième Forum international sur la coopération internationale concernant les personnes recherchées pour corruption et le recouvrement d'avoirs dans le cadre de l'état de droit, qui se tiendra à Zhuhai (Chine) les 28 et 29 avril, et la conférence internationale sur le respect de la réglementation par les entreprises et la répression de la corruption, les 21 et 22 septembre.

P. Institut thaïlandais pour la justice

46. L'Institut thaïlandais pour la justice continue d'étudier des approches novatrices afin de promouvoir l'état de droit et les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale en Asie du Sud-Est et ailleurs. Une large participation et des partenariats multisectoriels continuent de nourrir les travaux de l'Institut.

47. Guidé par la conviction que la justice nous concerne tous, l'Institut soutient la coopération entre les parties intéressées de tous les secteurs et de toutes les générations. Conscient que les jeunes générations peuvent promouvoir l'état de droit et une culture de la légalité, il a collaboré avec l'ONUDC et l'Université Radboud (Pays-Bas) en octobre 2019 pour accueillir le Borderless Youth Forum, les moyens informatiques mis en place ayant permis de mettre en relation plus de 130 jeunes de 55 pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique. Au cours de ce forum, des solutions à certains problèmes rencontrés par le système de justice pénale, à savoir l'accès des groupes vulnérables à la justice et la violence fondée sur le genre, ont été examinées et élaborées.

48. Conformément à la résolution 2019/16 du Conseil économique et social, qui porte sur l'intégration du sport dans les stratégies de prévention de la criminalité et de justice pénale ciblant les jeunes, l'Institut a organisé, en partenariat avec l'ONUDC, une réunion d'experts en décembre 2019. Cette réunion, à laquelle ont participé plus de 50 experts internationaux, visait à constituer et à analyser un ensemble de meilleures pratiques qui permettent de faire du sport un outil de prévention de la criminalité et de réinsertion des jeunes délinquants dans la société. Elle avait également pour but de donner des orientations aux parties prenantes du monde entier.

49. L'Institut continue d'appuyer les travaux de l'ONUDC sur la justice réparatrice. En juin 2019, une réunion d'experts a été organisée afin de revoir et d'actualiser le Manuel sur les programmes de justice réparatrice. À la suite de cette réunion, un atelier régional de formation a été organisé en octobre pour 29 participants venus des Philippines, du Viet Nam et d'Indonésie. Les bonnes pratiques, les avis et les idées qui ont été exposés lors de cet atelier seront pris en compte dans la version révisée du Manuel, qui doit être achevée et publiée au début de 2020.

50. L'Institut continue de promouvoir l'application des règles et normes des Nations Unies, en particulier pour ce qui touche au traitement des délinquants et aux mesures non privatives de liberté. En novembre, il a organisé le quatrième atelier de formation sur la gestion des détenues à l'intention de responsables pénitentiaires d'Asie du Sud-Est afin de fournir des conseils et de transmettre des connaissances pratiques sur l'application concrète des Règles de Bangkok et des Règles Nelson Mandela.

51. Afin de stimuler la coopération régionale, l'Institut, en collaboration avec le Ministère thaïlandais de la justice, a joué un rôle déterminant dans la préparation de la deuxième Conférence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la prévention du crime et la justice pénale, qui aura lieu en février 2020. Cette conférence est le fruit d'une coopération intersectorielle entre les États membres de l'Association. Intitulée « Promouvoir la culture de prévention de l'ASEAN en vue d'une justice collaborative et novatrice pour tous », elle portera sur la cybercriminalité et permettra de trouver de nouveaux moyens pour relever les défis futurs. On trouvera de plus amples informations sur le site Web de l'Institut (www.tijthailand.org).

IV. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international

52. En 2019, le Conseil consultatif scientifique et professionnel international a mené les activités suivantes :

a) Dans le cadre des activités du Conseil qui portent sur la justice transitionnelle, un séminaire consacré à l'accord de paix conclu en Colombie s'est tenu à Milan le 29 janvier. À cette occasion, M. Carlos Beristain, membre de la Commission Vérité colombienne, et M^{me} Anna Myriam Roccatello, Directrice exécutive adjointe et Directrice des programmes du Centre international pour la justice transitionnelle à New York, ont présenté les défis que doit relever la justice réparatrice et les travaux de la Commission Vérité colombienne. Au cours des trois ans et demi à venir, la Commission doit rédiger et publier un rapport complet sur le conflit armé en Colombie, promouvoir l'identification des victimes et contribuer au lancement d'une campagne en faveur du respect et de la tolérance. Les actes du séminaire organisé par le Conseil, intitulé « Milan-Bogota : considérations concrètes concernant l'accord de paix conclu en Colombie », seront publiés en 2020 ;

b) Le projet de recherche biennal sur le respect de la réglementation dans les entreprises et la responsabilité de celles-ci, mené conjointement par le Conseil et le Centre national de prévention et de défense sociale, se poursuit. Il devrait donner lieu à une publication qui sera présentée à une conférence internationale au début de 2021 ;

c) Une conférence organisée par le Conseil et le Centre national de prévention et de défense sociale, intitulée « Sanctions économiques internationales : risques et meilleures pratiques » a eu lieu le 27 juin. Cette manifestation, qui a réuni des orateurs de premier plan, était consacrée à la résolution des problèmes résultant des sanctions économiques internationales et à la création d'un espace de débat, et portait plus particulièrement sur le droit pénal, la gouvernance d'entreprise et le respect de la réglementation. Les actes de la conférence doivent être publiés en 2020 ;

d) Le Conseil est chargé de coordonner les activités menées par les organisations non gouvernementales et les réunions parallèles tenues dans le cadre des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et a été représenté aux réunions préparatoires régionales du prochain Congrès pendant toute l'année 2019.